

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 "

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Indépendance radicale

Le parti radical, au Congrès de Toulouse, ne modifia point son attitude antérieure ; ceux qui lui reprochent son abdication entre les mains omnipotentes de Jaurès, méconnaissent le sens et la portée des déclarations pourtant très nettes de MM. Lafferre et Sarraut.

Si plusieurs revendications radicales se confondent présentement avec quelques « desiderata » socialistes, et si leur action parlementaire s'exerce en vue des mêmes résultats politiques et économiques immédiats, les deux partis conservent, vis-à-vis l'un de l'autre, une grande indépendance doctrinale.

Le radicalisme est une conception politique de pur empirisme ; il n'a pas de programme immuable et se garderait bien d'en avoir ; à la lumière des événements et guidé par les enseignements de l'histoire, il formule des espérances qu'il essaie de transporter aussitôt dans les lois.

Il n'accorde aux fantaisies sociologiques qu'une faible part dans ses rêves ; il se réserve le droit d'évoluer et même de changer d'avis ; tel qui fut libertaire au point de vue du droit d'enseigner par exemple, devient par la suite apôtre du monopole, un autre antiséparatiste dans telle envolée oratoire retentissante, se métamorphose en dénonciateur du pacte concordataire.

Les radicaux sont des opportunistes : leur opportunisme se nuance au gré de leur tempérament ; mais les résolutions de principe et les exposés théoriques, doivent, pour qu'ils les agrémentent, avoir leur légitimité solide dans l'état de choses existant.

Qu'on ne s'étonne donc point si les radicaux se rencontrent d'aventure, sur le chemin du progrès, avec leurs voisins d'extrême-gauche ; aider à la sécularisation totale de l'Etat, faire aboutir des lois de protection ouvrière et d'assistance populaire, amorcer la solution de réformes fiscales prudentes et de problèmes sociaux bien définis, n'est point faire du socialisme, s'il est véritablement reconnu que problèmes et réformes soient des degrés qu'il faille actuellement gravir pour mener vers le mieux l'humanité souffrante.

L'avenir, quant au reste, verra certainement le divorce entre socialistes et radicaux ; ce divorce aura lieu dès l'instant précis où les premiers quitteront la terre pour essayer l'édification en plein ciel d'une société parfaite où chacun serait pleinement libre et où tous seraient égaux.

Que l'accord présent ne fasse pas oublier le dissentiment essentiel ; la suppression de la propriété individuelle, base de tous les socialismes et aboutissement de leurs efforts législatifs, n'a jamais trouvé d'adeptes parmi les radicaux ; la suprématie de l'Etat répartiteur réveille toutes leurs méfiances ; au point de vue de la politique extérieure, enfin la disparition des patries, même renvoyée aux brumes du devenir, nous atteint dans nos fibres vives et met en révolte notre raison.

Nous pensons que les socialistes ont versé dans une espèce de dogmatisme scientifique, qui très averti, ne réussit pourtant pas à expliquer la variété infinie des phénomènes économiques ; leur prétendue loi d'évolution de la petite propriété vers la grande, leur loi d'airain, sont parfois impuissantes à contenir le flot d'événements imprévus que notre intelligence affaiblie, ne réussit point à classer.

Plus fidèles qu'eux aux traditions révolutionnaires, de discussion indépendante et de libre examen, nous évitons les entraves artificielles qu'apporte à la clairvoyance de la pensée, le despotisme des formules hâtives et des affirmations insuffisamment contrôlées.

Leur laissant la spécialité des constructions logiques, que le découpage de l'histoire condamnera peut-être un jour, nous continuerons à dé-

limiter l'étendue des réformes successivement nécessaires, et notre modestie nous sauvera peut-être de leurs inévitables errements.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 18 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

C'était mardi le jour fixé pour la rentrée des Chambres : les députés, pour cette première séance étaient assez nombreux ; les ministres étaient pour la plupart, à leur banc.

M. Brisson, président de la Chambre, lit dès le début de la séance, le décret convoquant la Chambre en session extraordinaire.

On procéda au tirage au sort des bureaux, puis on s'occupe de fixer l'ordre du jour.

M. Brisson donne connaissance des demandes d'interpellation adressées pendant les vacances.

M. Combes demande que la discussion des interpellations soit ainsi fixée : D'abord, les interpellations visant la politique religieuse du Gouvernement ; ensuite l'interpellation de M. Cochon, sur le protectorat en Orient ; puis sur les grèves de Marseille.

M. Baudry d'Asson veut la discussion immédiate de son interpellation sur des suppressions de traitement à des curés. M. Lasies réclame la priorité pour son interpellation au ministre de la Guerre, sur la situation des officiers ;

M. Lepelletier voudrait un tour de faveur pour son interpellation sur les incidents de Cluses.

M. Ripert dit que le premier débat devrait porter sur les grèves de Marseille.

M. Vazeille demande que son interpellation sur la récente nomination de M. Cottignies, comme avocat général à la Cour de Cassation, ne soit pas entendue.

M. Chaumet ne voudrait pas également que soit retardée la discussion de son interpellation sur l'administration de la marine.

M. Bussière réclame à son tour la priorité pour son interpellation relative à la révocation de son ami Lagrave.

Cette priorité est repoussée par 289 voix contre 250, et la Chambre adopte l'ordre du jour réclamé par M. Combes par 327 voix contre 230.

M. Magniaudé demande que les interpellations soient discutées seulement le vendredi : cette demande est adoptée par 275 voix contre 254.

Puis la Chambre décide que jeudi aura lieu la discussion sur la régie du gaz à Paris.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 18 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALIÈRES

Un assez grand nombre de sénateurs assistent à cette séance de rentrée.

M. Fallières président, dès l'ouverture de la séance, prononce les éloges funèbres de MM. Waldeck-Rousseau, Legludic, et Hervé de Saisy.

Dans son éloge funèbre de M. Waldeck-Rousseau, il rappelle les débuts dans la vie politique de cet homme d'Etat qui fut le collaborateur de Gambetta et de Ferry.

Le Sénat procède ensuite au tirage au sort de ses bureaux et fixe son ordre du jour.

Et la séance est levée.

MOTS DE LA FIN

Bébé ne veut pas aller se coucher. Pour l'y décider, sa mère lui dit :

— Allons, il est tard ; tu sais bien que les petits poulets vont au dodo dès qu'il fait nuit.

Alors bébé :

— D'abord, j'ai un petit poulet, j'ai un petit garçon. Et puis, les poulets, quand ils vont se coucher, leur maman, la poule, y va avec eux.

Grève de Médecins

Les délégués des Chambres médicales Autrichiennes, représentation légale des intérêts des médecins de la monarchie, réunis en leur Congrès annuel à Salzbourg, viennent de prendre à l'unanimité une grave décision.

Le Congrès charge les Chambres de préparer une grève générale des médecins, grève qui, tour à tour, s'ouvrira dans chaque province de l'Empire, et d'abord en Bukowine, pour se propager peu à peu vers l'ouest, jusqu'à ce que satisfaction soit donnée aux demandes des intéressés.

Depuis la mise en vigueur de la loi sur les Sociétés de secours en cas de maladie, les médecins Autrichiens n'ont cessé de demander l'introduction de remaniements importants.

Surtout ils demandent qu'il soit permis aux membres de ces Sociétés de choisir à leur gré un médecin, tandis qu'à présent ils sont tenus de s'adresser aux médecins appointés par les directions des Sociétés.

Les salaires étant minimes — et une consultation ne rapportant au docteur que 60 centimes au plus — les médecins des Sociétés se sont associés pour la plupart aux réclamations de leurs confrères.

La grève générale commencera dans chaque province par la démission des médecins des Sociétés, tandis que les autres docteurs s'engageront à ne pas aller remplacer les démissionnaires jusqu'à ce que la liberté du choix du médecin soit proclamée.

L'ouverture de la grève est fixée au 1^{er} février prochain.

Les forces de terre du Japon

On a beaucoup discuté sur l'effectif que le Japon pouvait réellement mettre sur pied.

Voici, d'après la France Militaire, l'analyse d'une étude très bien faite sur cette question, qui a paru dans le *Novosti Vremia* :

La population du Japon, 45.000.000 d'âmes, fournit chaque année un contingent d'hommes de 20 ans qui atteint 450.000 jeunes gens. Après élimination des impropres physiquement au service et des cas de dispense absolue, il en reste 175.000 seulement, dont, au cours des dernières années, 45.000 entraînent dans l'armée permanente ; sur les 130.000 autres, 80.000 étaient versés dans la première catégorie de la réserve du recrutement, et le surplus, environ 50.000 moins aptes au service, dans la deuxième catégorie de cette réserve.

Les 45.000 jeunes gens versés dans l'armée active y servaient 3 ans, puis 4 ans et 4 mois dans la réserve, 5 ans dans l'armée territoriale et 8 ans dans la réserve de cette armée, ce qui les menait jusqu'à 40 ans. Toutefois la loi ne permettait pas d'employer hors du territoire national les hommes appartenant à la réserve de l'armée territoriale. L'autorité militaire ne disposait donc entièrement pour le service de la guerre que des classes ayant moins de 32 ans.

(La récente modification à la loi de recrutement japonaise a eu pour effet de prolonger de 5 ans le service dans l'armée territoriale et de rendre disponibles par suite pour le service extérieur, toutes les classes jusqu'à 37 ans. L'article russe que nous analysons ne tient pas compte de cette modification ; nous en indiquerons les conséquences à la fin de notre analyse.)

La première catégorie de la réserve de recrutement, 80.000 jeunes gens par an, recevait depuis quelques années, pendant 6 mois, une instruction militaire sommaire. Quant aux 50.000 jeunes gens de la deuxième catégorie de cette réserve, ils ne recevaient aucune instruction militaire.

Si les classes restaient au complet, la loi de recrutement existant avant la guerre aurait donné au Japon :

Hommes complètement instruits :

- Classes de 20 à 22 ans, 135.000 hommes ;

b) Classes de 23 à 26 ans, 180.000 hommes ;

c) Classes de 27 à 31 ans, 225.000 hommes ;

d) Classes de 32 à 39 ans, 360.000 hommes ;

Total, 900.000 hommes.

Hommes ayant une instruction sommaire :

a) Classes de 20 à 22 ans, 240.000 hommes ;

b) Classes de 23 à 26 ans, 320.000 hommes ;

c) Classes de 27 à 31 ans, 400.000 hommes ;

d) Classes de 32 à 39 ans, 640.000 hommes ;

Total, 1.600.000 hommes.

Hommes sans aucune instruction :

a) Classes de 20 à 22 ans, 150.000 hommes ;

b) Classes de 23 à 26 ans, 200.000 hommes ;

c) Classes de 27 à 31 ans, 250.000 hommes ;

d) Classes de 32 à 39 ans, 400.000 hommes ;

Total, 1.000.000 d'hommes.

Ce qui aurait donné, comme total général, 3.500.000 hommes légalement disponibles, dont 1.500.000 âgés de moins de 32 ans et théoriquement instruits ou demi-instruits. (Nous disons théoriquement, car la loi de recrutement japonaise était loin d'avoir eu son effet complet, et il est raisonnable de croire qu'une très petite partie seulement des 960.000 hommes de la première catégorie de la réserve de recrutement ait été effectivement appelée pour six mois.)

Mais il convient de tenir compte des déchets annuels naturels des classes de recrutement, qui ramènent le nombre des hommes instruits et demi-instruits de moins de 32 ans aux chiffres suivants :

Hommes instruits :

a) Classes de 20 à 22 ans, 122.000 ;

b) Classes de 23 à 26 ans, 163.000 ;

c) Classes de 27 à 31 ans, 180.000 ;

Total, 465.000.

Hommes demi-instruits :

a) Classes de 20 à 22 ans, 216.000 ;

b) Classes de 23 à 26 ans, 272.000 ;

c) Classes de 27 à 31 ans, 320.000 ;

Total, 808.000.

Ce qui ramène le nombre des hommes plus ou moins instruits, au lieu de 1.500.000, à 1.200.000 seulement en chiffres ronds.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Episodes de la bataille

Le correspondant de la *Birjevia Viedomosti* télégraphie de Moukden, à la date du 17 octobre :

Aujourd'hui est passé à Moukden un général de division blessé au pied. Sa division devait attaquer les hauteurs rocheuses du front est de la bataille. D'après le dire du général, l'attaque fut inouïe, les pertes épouvantables. Les soldats gravissaient sous une grêle de balles des pentes verticales, perdant cinq camarades sur six. La 6^e compagnie du 23^e régiment sibérien atteignit le sommet, se précipita sur les redoutes, mais fut reçue par les baïonnettes. Le capitaine fut élevé en l'air par les baïonnettes. Le reste de la compagnie périt avant l'arrivée des compagnies suivantes. Cette boucherie dure depuis dix jours. La guerre turque est une plaisanterie en comparaison de cette guerre.

Détails des Japonais

Les Russes ont enveloppé dimanche la colonne Yamada et se sont emparés de 14 canons.

Les Russes se concentrent devant les armées des généraux Nodzu et Oku. Une grande bataille est imminente.

D'autre part, on annonce que le 18 octobre les Russes ont attaqué avec furie les troupes des généraux Oku, Nodzu et Kuroki, ils ont éprouvé de grandes pertes et ont été repoussés.

Un télégramme de Tokio dit que le maréchal Oyama a demandé 70.000 hommes de renfort.

Autour de Moukden

Les Japonais paraissent s'acharner à vouloir déloger les Russes de Moukden et il est certain qu'une bataille aura lieu sur les positions entourant cette ville. Le général Kouropatkine a abandonné Moukden comme quartier-général et se tient avec l'armée. Il n'est pas possible de décrire les opérations d'hier, parce que la censure ne laisse pas passer les noms des corps et des divisions engagés.

Pendant ces neuf jours de combats incessants, les pertes n'ont pas été moindre de 2.000 hommes par jour. Les hôpitaux sont insuffisants pour soigner tous les blessés, mais on y travaille néanmoins avec ardeur.

Les Chinois ont déserté les villages. Les troupes prennent toutes les boîtes des maisons pour se chauffer. L'aspect des campagnes, au sud de Moukden, est désolé et il devient de plus en plus évident que le pays ne peut pas nourrir une grande armée, les moissons étant détruites.

INFORMATIONS

Retour de M. Chaumié

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, qui faisait un voyage à travers l'Algérie, s'est embarqué à travers Alger, à bord de la *Marseillaise*, pour rentrer en France où il sera rendu jeudi.

Comité républicain du commerce

Le Comité républicain du commerce et de l'industrie a donné, mardi soir, son dîner de rentrée parlementaire. Plus de 300 de ses membres et de ses amis, dont beaucoup étaient venus de province, assistaient à ce dîner.

M. Mascaraud, président du Comité, présidait ; il avait à ses côtés MM. Petitjean, sénateur, et Chautemps, député. Au dessert, des toasts ont été portés. M. Mascaraud s'est félicité du nombre de plus en plus grand d'amis qui se groupent autour du Comité pour l'aider dans son œuvre de propagande républicaine. En terminant, M. Mascaraud parle de la prochaine visite que feront à Paris les commerçants et les industriels italiens.

Le Comité républicain participera à leur réception. MM. Petitjean, Chautemps, Steeg, Deloncle, Dallmeyer, ont prononcé d'autres discours.

Le Saint-Siège et la France

Pie X, dans des conversations qu'il a eues ces jours derniers avec quelques personnalités françaises, a formellement déclaré que, pour le Saint-Siège, rien, absolument rien, n'est changé relativement au protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Certainement, il est préoccupé du peu de cas que M. Combes semble faire de ce protectorat, mais tant que le Gouvernement français ne se mettra pas volontairement dans l'impossibilité de l'exercer, le Saint-Siège ne modifiera en rien sa ligne de conduite.

Pie X n'a pas caché qu'il y a des puissances qui manifestent nettement le désir de succéder à la France dans une mission qui, durant si longtemps a donné à ce pays un prestige incontesté, mais le pape a nettement laissé entendre qu'il ne se laissera pas séduire par les belles avances qui lui sont faites. Si les choses devaient changer, le Saint-Siège, nécessairement, pourvoierait aux circonstances, mais sans subir d'influences extérieures.

On dit que la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, étudie un projet relatif à l'établissement et au fonctionnement d'une caisse générale pour subvenir aux besoins du culte, en France.

Si le Concordat est dénoncé, les dispositions seront immédiatement prises pour qu'aucune interruption n'ait lieu dans le culte, et les catholiques français seront largement soutenus, d'abord, par leurs corréligionnaires du monde entier. Plusieurs juristes français sont au courant de ces dispositions.

La séparation

Dans son entrevue avec M. Sarrieh, le président du Conseil a indiqué dans quel sens il se proposait de modifier le projet Briand. C'est ainsi que dans sa pensée, les pensions allouées aux ecclésiastiques devraient être proportionnelles à l'âge de ces ecclésiastiques. Des crédits seraient maintenus aux communes pauvres pour la réparation des édifices du culte, mais la période transitoire prévue pour l'application de la loi serait réduite.

Nouvel incident Cuignet

On assure que MM. Vazeilles et Lasies ont l'intention de soulever incessamment à la tribune de la Chambre un nouvel incident au sujet du commandant Cuignet. Le commandant, dit-on, aurait écrit au général André pour lui demander, dans l'intérêt de ses enfants et de sa famille, communication des conclusions des médecins à l'examen desquels il a été soumis. Le ministre de la guerre n'aurait pas répondu au commandant, mais lui aurait infligé quinze jours d'arrêts.

Les Conseils de guerre

M. Jules Breton, député du Cher, adresse au ministre de la Guerre, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur un jugement véritablement inqualifiable que vient de rendre le Conseil de guerre de Nantes. Un ancien soldat, M. De-necheau, libéré depuis plusieurs mois et complètement rentré dans la vie civile, ayant adressé une vague injure à son ancien adjudant au cours d'une discussion, soulevée dans un café par l'attitude grossière de ce dernier, vient d'être traduit devant le Conseil de guerre et condamné à un an de prison sans sursis. Pour cette poursuite devant la juridiction militaire, on a dû utiliser un dispositif dont je me félicite d'avoir obtenu la suppression par la Chambre, lors de la discussion de l'article 48 de la loi de deux ans. Je ne doute pas que, dans ces conditions, vous vous appliquiez à réparer cette véritable iniquité en évitant par une grâce immédiate, l'exécution de cette révoltante condamnation que je me suis fait un devoir de vous signaler. »

Une religieuse qui s'évade de son Couvent

Mercredi matin, vers neuf heures, les passants de la rue de l'Aube étaient arrêtés par les cris de détresse d'une femme vêtue du costume des minimes et qui, juchée sur la crête du mur d'une propriété, haut de huit mètres, appelait au secours d'une voix étranglée par l'émotion. La malheureuse, affolée, se cramponnait désespérément à la muraille. On se hâta d'aller chercher une échelle pour la délivrer. Un commerçant du voisinage gravit rapidement les échelons, prit dans ses bras la religieuse et redescendit avec son fardeau. La religieuse était tellement émue qu'elle ne pouvait prononcer une parole ; elle fut immédiatement accueillie par la femme d'un secrétaire de police qui la conduisit chez elle, lui prodigua les soins que nécessitait son état et lui remit un vêtement pour lui permettre de déposer son costume religieux.

L'évadée est une femme de trente ans, nommée Marie Morin. Voici le récit qu'elle a fait :

« Je suis depuis plus de deux ans déjà dans le couvent des minimes où m'avait entraînée ma vocation. Que vous dire ? Je l'ai quitté dans les circonstances que vous connaissez, et cependant j'y ai vécu des heures bien douces, grâce à l'affection maternelle qu'avait pour moi la supérieure, sœur Thérèse Gaubert. Cette digne et sainte femme me témoignait constamment ses bons sentiments, ce qui n'était pas sans déplaire quelque peu à mes compagnes.

Le 18 juillet dernier, j'eus la douleur de perdre ma bonne mère la supérieure, et de ce jour je devins l'objet de la haine tenace des sœurs. Celles qui montraient le plus d'achar-

nement étaient les sœurs Saint-Jean, Saint-Ignace, Scholastique et du Bon-Pasteur. Mais la plus féroce était sans contredit la sœur Ignace : elle me privait de pain quelquefois pendant trois longs jours, et le quatrième me donnait pour toute nourriture des croûtons durs absolument immanquables. La nuit, elle me faisait coucher sur le sol, et lorsqu'elle me permettait de me mettre au lit, elle disposait le meuble de telle manière qu'il m'était impossible de ne pas tomber au moindre mouvement involontaire.

» Lasse de ces persécutions, malade du manque de nourriture, je résolus de m'enfuir. Ce matin, prétextant un malaise, je ne descendis point à la chapelle en même temps que mes sœurs, et tandis qu'elles entendaient la messe, je gagnai rapidement une petite pièce dont la fenêtre s'ouvrait à un mètre de la rue de l'Aube. Au risque de me tuer, mais résolue à me soustraire aux tortures que j'endurais depuis trois mois, je pris de l'élan et sautai sur la crête du mur. J'appelai au secours.

Mlle Morin a revêtu un costume laïque. Sur une chaise, dans un coin de l'appartement, sont jetées pêle-mêle les diverses pièces du costume de minime.

Au dehors, une foule énorme stationnait devant le couvent, voisin de la retraite nouvelle de la religieuse. Des cris, des sifflets se faisaient entendre, mêlés à des menaces; des poussées étaient opérées contre les portes du couvent devant lequel étaient près de trois mille personnes.

La police, prévenue, arriva bientôt. Il ne fallut pas moins de deux heures aux gardiens de la paix pour dégager les abords du couvent. Un service d'ordre rigoureux est maintenu. Au cours de la bousculade qui s'est produite, une arrestation a été effectuée, mais elle n'a pas été maintenue. Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête; mais jusqu'à présent aucun rapport n'est parvenu au parquet.

Petites Nouvelles

Le président de la République a reçu mardi les présidents du Sénat et de la Chambre qui sont allés lui rendre visite à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires.

On annonce la mort de la princesse des Asturies, décédée des suites de couches.

Elle était née au palais royal de Madrid le 11 septembre 1880 et était mariée au prince Carlos de Bourbon.

On mande de Romans qu'un chien sur lequel un aigle avait fondu pour l'enlever, mordit l'aigle aux pattes et le fit rouler sur le sol, où il le maintint en se couchant sur lui : l'aigle qui mesure 1 mètre 50 d'envergure a été capturé par le propriétaire du chien.

Le choléra fait de nombreuses victimes en Perse, il meurt tous les jours de 3 à 400 personnes.

Hier a été promulgué un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur le Code rural (police sanitaire des animaux).

Le congrès de la Meunerie s'est réuni mardi matin à Paris. Les congressistes ont adopté à l'unanimité un vœu tendant au repos hebdomadaire pour leurs ouvriers.

Le monument érigé à la mémoire de l'empereur Frédéric, a été inauguré mardi à Berlin, en présence de l'empereur et de l'impératrice.

On annonce la mort de M. Drouhet, sénateur de la Réunion, l'un des doyens de la Haute Assemblée.

M. Drouhet était né le 4 avril 1817 à La Rochelle.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès dans l'Humanité : Les cléricaux ont répété à satiété que la rupture définitive avec le Vatican, consommée pendant les vacances parlementaires, était contraire à la volonté de la France. Ils ont dit que la politique du ministère éveillait des scrupules et rencontrait des résistances jusque dans la majorité républicaine. Ils ont ajouté que le gouvernement avait le devoir de dire au pays, sans réticence et sans équivoque, quel régime nouveau il entendait substituer au Concordat déchiré par lui. Des demandes d'interpellation nombreuses, de M. Boni de Castellane, de M. Grousseau, avaient été adressées au président du Conseil. Voici la rentrée; l'arène est ouverte; le gouvernement, bien loin de se dérober à la bataille, insiste pour que, tout de suite, le combat s'engage. Aussitôt les assaillants sont pris d'hésitation; ils demandent des délais.

De Pierre et Paul dans la Dépêche : Pour prendre une précaution complète, il devrait, de la même manière, et pour les mêmes raisons, mesurer aux ecclésiastiques le droit de propriété. Pour ma part, je voudrais qu'une fois engagé dans les ordres, le prêtre ne pût rien recevoir que de ses proches. Je voudrais qu'il ne pût disposer de rien, si ce n'est en faveur de sa famille. La mesure peut, au premier abord, paraître draconienne. Notre ancien droit en édictait d'analogues et même de plus sévères. De quoi d'ailleurs le prêtre se pourrait-il plaindre? Les lois de la primitive Eglise lui défendaient de s'enrichir de l'Autel.

Revue de la Presse locale

De Quercinois : Ecoutez donc un peu ce que la Paupauté pense de la propriété et du prolétaire et vous verrez si le pape n'est pas lui aussi, socialiste, et s'il ne s'intéresse pas à la cause de ceux qui souffrent et à la prospérité de la société. D'abord il recommande à tout gouvernement de contenir les masses dans le devoir, vrai moyen de maintenir l'ordre, d'éviter les grèves, de faire respecter les propriétés privées, au milieu de tant de cupidités en effervescence. — *continued in officio plebs.*

CHRONIQUE LOCALE

A la Chambre
A la suite du tirage au sort des bureaux, nos députés font partie des bureaux suivants :
MM. Rey, du 1^{er} bureau ;
Vival, du 10^e bureau ;
Lachize, du 11^e bureau.

Au Sénat
Nos sénateurs font partie des bureaux suivants :
MM. Costes, du 2^e bureau ;
Pauliac, du 5^e bureau ;
Cocula, du 8^e bureau.

Vote de nos députés
Sur l'ordre de discussion des interpellations proposé par le gouvernement, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante.
Pour : M. Vival.
Contre : M. Lachize.
M. Rey, absent.

Mesures sanitaires
M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux mesures communes à toutes les maladies contagieuses d'animaux.
Lorsqu'une des maladies contagieuses énumérées à l'article 29 de la loi du 21 juin 1898, ou prévues à l'article 30 de la dite loi, est signalée dans une commune, le maire en informe, dans

les vingt-quatre heures, le préfet du département et le sous-préfet de l'arrondissement, et leur fait connaître les mesures et les arrêtés qu'il a pris, conformément à la loi sur le code rural et au présent règlement d'administration publique, pour empêcher l'extension de la contagion. Le préfet accuse réception au maire et prend, s'il y a lieu, dans le plus bref délai, un arrêté pour prescrire les mesures à mettre à exécution.

Les arrêtés des maires et des préfets sont transmis au ministre de l'Agriculture, qui peut prendre, par un arrêté spécial, des mesures applicables à plusieurs départements.

Doivent être considérés comme suspects d'une maladie contagieuse et doivent, comme tels, donner lieu à la déclaration prescrite par l'article 31 du code rural, les animaux présentant des symptômes ou des lésions qui ne peuvent être rattachés d'une façon certaine à une maladie non contagieuse.

Lorsqu'une maladie contagieuse prend un caractère envahissant, tout état malade non caractérisé doit entraîner la suspicion.

Doivent être considérés comme contaminés les animaux qui ont cohabité avec des animaux atteints de maladie contagieuse ou qui ont subi le contact d'animaux, de personnes ou d'objets qui auraient été eux-mêmes en contact avec des animaux atteints de maladie contagieuse.

Un terrain situé à une distance d'au moins cent mètres des habitations et des cours d'eau et entouré d'une clôture suffisante pour en défendre l'accès aux animaux, peut être réservé pour la destruction par le feu ou l'enfouissement. L'entrée de ce terrain est interdite à toutes personnes autres que celles à qui la garde en sera confiée ou qui procéderont aux opérations de l'enfouissement ou de l'incinération. Aucune récolte de fourrages ne pourra y être effectuée, les herbes poussant sur ce terrain seront brûlées sur place.

Les locaux, cours, enclos, herbages et pâturages où ont séjourné les animaux atteints de maladies contagieuses, ainsi que les objets qui ont été en contact avec les animaux malades, doivent être désinfectés. Les matières alimentaires sont détruites et les fumiers sont détruits ou désinfectés.

CAHORS

NOTRE INTERVIEW ET LA "DÉFENSE"
Une correspondance du canton de Cahors, parue dans la Défense de samedi, essaye de critiquer la consultation que le Journal du Lot eut l'honneur d'adresser aux Conseillers généraux du Lot, relativement à la question du Pont-Neuf.

Dans cette correspondance qu'un « renseigné » a envoyée à la feuille cléricale sous ce titre « Une interview étrange » nous sommes d'abord heureux de faire une constatation, c'est que le Journal du Lot n'est pas une feuille dédaignée, qu'elle a même une certaine influence, puisque, au dire même de la Défense, « nul dans le département n'ignore » la consultation.

Nous remercions notre confrère de cet aveu : il nous flatte !
Cependant il nous permettra de relever le gros mot de « sommation » : Non ! Ce n'est pas une sommation que nous avons adressée aux Conseillers généraux : la teneur de la lettre qu'ils reçurent et à laquelle ils répondirent, — lettre que nous avons ici même publiée — donne le sens exact de notre consultation qui n'est qu'une interview, ce que la Défense elle-même déclare en tête de son interview.

— Ils ne savent rien, dit-il comme à lui-même, la petite ne me connaît pas et ne peut me connaître, l'autre... si c'est lui...
Eustache l'écoutait.
— Je donnerai des ordres demain, ajouta-t-il, rien ne presse. Voyons si Mme Rupert est prête à partir.
— Que dois-je faire ? demanda Eustache.
Rupert réfléchit un moment.
— Tu nous accompagneras, dit-il ; j'ai une mission de confiance à te donner.
Eustache s'inclina.
En ce moment, Rose entra et vint dire que sa maîtresse attendait les ordres de monsieur.
— Dites à madame que la voiture est prête et que je suis aux siens.
Rose sortit, et quelques minutes après les deux époux étaient assis dans une voiture très confortable, traînée par deux magnifiques chevaux, ayant pour compagnons, sur le strapontin de devant, Eustache et Rose.
Un coup de fouet retentit et la voiture partit au grand trot.
Pendant toute la traversée de Paris, il ne fut pas proféré une parole.
— On traversa la place de la Bastille, puis on suivit les quais jusqu'aux fortifications et l'on prit par Charenton-le-Pont, penchée à la portière, re-

gardait avec insistance le paysage et les nombreux réverbères qui éclairaient toute cette banlieue de Paris. Elle voyait plus loin comme une voûte sombre où elle allait s'engouffrer, et elle tremblait.
— La-bas, c'était l'inconnu, et l'inconnu c'est trop souvent le malheur.
A quel pensait Thomas Rupert ? Lui seul le savait.
Mais si l'on avait pu lire dans sa conscience, on aurait pu y rencontrer un immense contentement de lui-même.
En effet, jusqu'ici tout lui avait réussi.

Il se disait avec complaisance :
— J'ai fait mourir le comte de Chavenay, Berthault et Favrol, le fils du dit Favrol, et d'une façon horrible, Louise Dubord et d'autres ; je tiens entre mes griffes Bernard et Lucienne, le grand-père Berthault, Hélène de Champceuil, et quand je le voudrai bien, le comte Gontran. Pour l'aveugle et Mimi-Printemps, s'ils sont ce que je suppose, ce ne sera qu'un jeu pour les envoyer en l'autre monde.
Et, reportant sur Lucienne son œil fauve, on aurait dit qu'il voulait la magnétiser dans l'obscurité.

Lorsque l'on eut dépassé Alfort et que la campagne apparut avec ses profondeurs sombres, Lucienne éprouva le besoin de parler.
— Sommes-nous encore loin ? dit-elle.

— Non, dit-il, nous sommes à Alfort, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

— Oui, dit-il, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

— Oui, dit-il, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

— Oui, dit-il, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

— Oui, dit-il, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

— Oui, dit-il, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

— Oui, dit-il, dans la commune de Cahors.

— Où ça ? dit-il, dans la commune de Cahors ?

PERLES ET PERLES

« Décidément, j'ai bien envie de m'abonner au Journal du Lot » ; telle est l'exclamation que pousse dans la Défense un Lugagnacois de première qualité.

Il nous flatte, ce monsieur ; mais pourquoi ne met-il pas son idée, sa bonne idée à exécution, puisqu'il se paie, dit-il, 3 fois par semaine, de fameuses pintes de bon sang. Ce serait toujours ça qu'il se paierait, et à bon marché encore, car nous lui ferions un prix de faveur : au lieu de 9 francs nous lui laisserions l'abonnement à 8 fr. 85 — 15 cent. pour les frais de sa correspondance — mais ajoutons-nous, l'abonnement est payable d'avance.

Si le cœur en dit à ce seigneur Lugagnacois, il n'a qu'à faire un signe, il sera servi par le plus prochain courrier.

Et certes, pourquoi ne donnerait-il pas suite à cette excellente idée qu'il émet par deux fois dans le cours de sa lugagnacoise correspondance !

Du bon sang qu'il se ferait, des perles en quantité suffisante pour en faire un magnifique collier, un prix de faveur, ah ça, croit-il que ces choses là soient données à tous les abonnés du Journal du Lot ?

« Eh oui, le Lugagnacois de marque qui écrit dans la Défense trouve des perles dans le Journal du Lot ; il prend même soin d'en enchâsser trois, trois perles de plus parbleu, qui ne peuvent qu'embellir le monsieur, s'il est vrai qu'il n'ait pu déjà, en tirer suffisamment de lui-même ! »

Les perles, voyez-vous, c'est chose rare ; pour notre part, nous n'en trouvons pas dans les écaillés que nous présente ce monsieur : alors, où faut-il les prendre ? Là où les trouvent les poules en quête d'un grain de mil ?

Ce serait peut-être facile, mais n'insistons pas.

Il s'agit de la conférence organisée par la jeunesse laïque de Lugagnac, elle n'a pas peur de ce monsieur ; il le dit, il le répète, et insinue nous ne savons quoi.

Ces insinuations seraient-elles les perles du monsieur ?

Alors, nous ne les chercherons pas. Elles appartiennent à la gent qui picore....

L. B.

Justice

M. Philippon, conseiller municipal de Cahors, substitut à Rambouillet, est nommé procureur de la République à Vitry.

Vives félicitations.

Ecole supérieure de commerce

Dans la liste de classement des candidats au concours d'entrée des cours normaux de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse, nous relevons le nom de notre compatriote M. Jean Depeyre, classé avec le n° 4.

Brevet supérieur

Ces jours derniers ont eu lieu dans une salle du collège de jeunes filles, les examens du Brevet supérieur pour les garçons.

Cinq aspirants y ont pris part : tous les cinq ont été reçus.

Ce sont : MM. Ayot, Bédoué, David, Garrigou, Monville.

Aujourd'hui ont lieu, dans une des salles du collège des jeunes filles, les examens du brevet supérieur pour les filles.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 1904, M. Momméjat instituteur titulaire à Grisolles (Tarn-et-Ga-

ronne), est nommé en la même qualité à St-Céré.

Mlle Germain, institutrice à Ste-Colombe est nommée à Puyjourdes.
Mlle Combettes, institutrice à St-Cirq-La-Popie, est nommée à Fontaines (Labanque).

Elections à la Chambre de Commerce

Dans le courant du mois de décembre, aura lieu dans le département du Lot, des élections pour le renouvellement de trois membres de la Chambre de commerce du Lot : MM. Labombé, Bruel, Calméjane-Course.

La commission de révision de la liste des électeurs apes à élire les membres de la Chambre de commerce se réunira incessamment.

Présidée par le président de la Chambre de commerce, elle est composée de MM. le président du tribunal de commerce, un membre de la Chambre de commerce, M. Course, un membre du tribunal de commerce, M. Bach ; le maire de Cahors ; un conseiller municipal de Cahors ; le juge de paix de Cahors ; trois conseillers généraux, MM. Rolhié, Pons et Boyer.

Union artistique et littéraire

Les membres du bureau de l'Union artistique et littéraire sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain, vendredi à 8 h. 1/2 au siège de la société (Vieux Palais).

Travaux de l'Hospice

Par décision, la commission administrative de l'Hospice de Cahors a nommé M. Lescaze, commis principal des Ponts et Chaussées, inspecteur des travaux de construction de l'Hôpital-Hospice de Cahors.

Vol

Un vol de 11 poules, 3 lapins et 5 pigeons a été commis au préjudice de M. Ferby Pierre, propriétaire demeurant à Cahors.

Ce vol a été commis dans une petite maison située aux Queyssines près Cahors.

Les voleurs, pour pénétrer dans la maison, ont fracturé 2 portes ; ils ont emporté deux lampes, du sucre et des œufs.

Une enquête est ouverte.

La répartition des classes

L'autorité militaire vient de faire afficher dans les mairies le tableau donnant la répartition des vingt-cinq classes formant l'armée française, à dater du 1^{er} novembre prochain.

Les vingt-cinq classes composées des hommes soumis aux obligations militaires sont réparties de la façon suivante :

- 1^{re} Armée active : classes 1903, 1902 et 1901 ;
- 2^e Réserve de l'armée active : classes 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891 ;
- 3^e Armée territoriale : classes 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885 ;
- 4^e Réserve de l'armée territoriale : 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879.

Les hommes de la classe 1878 ou marchant avec cette classe, seront complètement libérés de leurs obligations militaires le 30 octobre prochain.

Inspecteurs du travail

Un concours pour 10 postes d'emploi d'inspecteur du travail sera ouvert le 16 janvier 1905.

Les demandes d'admission doivent être adressées avant le 15 novembre 1904 au ministère du commerce.

Jeunesse socialiste

Les membres du groupe de la Jeunesse socialiste sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi, 21 octobre à 8 h. 1/2 du soir à la mairie.

— En es-tu sûr ? demanda Rupert avec anxiété.

— Je n'ai pas vu l'acte de naissance, mais j'ai causé avec un ancien militaire au café en face, et moyennant deux biters-havrais, — ne faites pas attention, c'est une nouvelle liqueur, — le commandant a jase.

— Qu'est-ce que ce commandant ?

— Un vieux dégoûté qui demeure même maison et qui protège la petite et l'aveugle.

— Est-il corrompible ?

— Pour de l'argent, non. Pour du bitter, j'en réponds.

— Continue.

— La petite est jolie et chante fort bien.

— Je l'ai vue et entendue.

— Le comte de Chavenay la défend. Thomas Rupert sourit.

— Ce n'est pas là ce qui m'inquiète, dit-il. Comment se nomme l'aveugle ?

— Le père Frédéric.

— Et c'est tout ?

— C'est tout ce que j'ai pu savoir.

— Bien. Comment sont-ils partis ?

— L'aveugle, sa fille, le comte et l'autre jeune homme, vous savez, Bernard ?

— Oui, je sais...

— Tous sont montés dans une voiture retenue par le comte Gontran et sont partis rue Sedaine.

Thomas Rupert fit un geste de colère, puis se repréna :

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 67

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISEDE

MIMI-PRINTEMPS

VI

La Nuit des Noces

Durant ce temps, le banquier qui, lui, n'avait aucune toilette à faire, avait fait appeler Eustache.

Ce dernier était vite accouru.

— Que sais-tu sur cette petite ? avait-il demandé aussitôt que le garçon meunier était apparu.

— Tout ce que l'on peut savoir, répondit Eustache.

— Tu as été prudent ?

— Oh ! toujours.

— Parle alors.

— D'abord l'aveugle demeure rue Sedaine, au-delà du canal, près de la Bastille ; c'est facile à trouver.

— Bon, mais la petite ?

— C'est sa fille.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Ordre du jour :

Demandes d'admissions, Fédération du Lot (Congrès), Paiement des cotisations, Questions diverses.

Le Secrétaire.

Théâtre de Cahors

C'est vendredi 28 octobre que la tournée Vallières donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de la Comédie

LES TRIBULATIONS

DE RIVAREZ ET LOUPY

Avenir Caducien

PROGRAMME DU 23 OCTOBRE 1904 Le Flamand, (P. R.) Desailly. Les deux Marquises, (Ouverture) Bouchel. Repas dans l'Oasis, Kelsen. Rip, (Fantaisie) Planquette. Marche Gasconne, E. Roux. Allées Pénelon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Labenne

Élection au conseil d'arrondissement. — M. le docteur Cazes, dont la candidature à l'élection au conseil d'arrondissement du 26 octobre était espérée par tous les républicains, nous adresse la lettre suivante :

Fontanes le 19 octobre 1904.

Mon cher Monsieur Coueslant, Je vous serai reconnaissant de vouloir bien insérer les quelques lignes qui suivent dans un de vos plus prochains numéros.

Je suis informé que dans plusieurs communes du canton les républicains ont décidé de voter pour moi dimanche à l'élection au conseil d'arrondissement. La spontanéité de cette décision me flatte, certes, et m'honore, mais je prie mes amis, connus ou inconnus de vouloir bien renoncer à cette inutile démonstration.

S'il m'avait convenu d'entrer dans cette voie, j'aurais, dès le premier jour de la période électorale, carrément posé ma candidature, et je ne doute pas que la sincérité du programme nettement républicain que j'aurais présenté, n'eût groupé sur mon nom, mieux encore que des sympathies personnelles sur lesquelles je sais pouvoir compter, les voix de 1.200 républicains non libéraux du canton de Labenne.

Veillez agréer, mon cher Monsieur Coueslant, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D^r CAZES

Maire de Fontanes.

Albas

Retrouvé. — Le nommé Tonnelier, dont nous avons signalé la disparition, il y a quelques jours, vient de rentrer tranquillement chez lui après huit jours d'absence.

Foire du 17 octobre. — Foire importante. Voici les principaux cours :

- Halle. — Blé vieux, 16 fr. l'hectolitre. Blé nouveau de 17 à 17 fr. 50. Moutons de 13 à 14 fr. Avoine de 7 à 8 fr. Pommes de terre de 5 à 5 fr. Fèves de 11 à 12 fr. Grand approvisionnement de châtaignes vendues de 6 à 7 fr. l'hectolitre. Marché aux noix de 13 à 14 fr. Gibier. — Lièvres, de 4 à 5 fr. pièces; Lapins de garenne de 1 à 1 fr. 50. Perdreaux de 1 fr. 75 à 2 fr. Volaille. — Poules vieilles, de 3 fr. 50 à 4 fr. la paire; Poules jeunes, de 4 à 5 fr. la paire; 2 Poulets, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50. Pintades, de 4 à 5 fr. Beaucoup de dindons vendus de 8 à 10 francs la paire; Lapins domestiques, de 1 fr. 50 à 2 fr. Canards, de 3 à 4 fr. la paire. Oies maigres, 8 à 11 fr. selon qualité.

Marché aux bestiaux. — Bœufs de travail, de 900 à 1.000 francs la paire; Bœufs d'attelage de 700 à 800. — de boucherie de 33 à 35 fr. les 50 kilos; Moutons gras de 40 à 42 fr. pièce; Brebis d'élevage, de 20 à 28 fr. — La barrique neuve valait jusqu'à 16 francs comptant.

Montouq

Foire du 18 octobre. — La foire dite de Saint-Luc, quoiqu'elle n'ait rien eu de commun avec le vieux dicton atmosphérique, a été néanmoins assez importante. Voici les cours pratiqués.

Bœufs 350 paires, affaires lentes; veaux 42 vendus au prix de 0,75 et 0,80 le kilo; 700 bêtes à laine, mais les cours étaient peu animés; 45 cochons gras vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilos; il y a toujours baisse dans le prix des porcelets; 500 paires de volailles, vendues à 0,50 à 0,55 le 1/2 kilo; 250 paires de canards mulâtres, vendus à 0,50 le 1/2 kilo; 70 paires de dindons vendus à 0,50 le 1/2 kilo; 20 lièvres à 5 fr. pièce; quelques perdreaux à 1,50 l'un; les lapins de garenne 1,50 pièce; les pigeons de 0,75 à 1,25 la paire; les lapins domestiques 0,30 le 1/2 kilo; 35.000 œufs à 1 fr. la douzaine; 500 paires d'oies vendues au prix de 9 à 12 fr. la paire.

A la Halle aux grains, 150 hectolitres de blé au cours de 17 fr. 25 l'hect.; 45 hect. de maïs à 16 fr. 25 l'un; 35 hect. d'avoine à 8 fr. 75 l'un; 40 hect. de pommes de terre à 5 fr. l'un, 18 hect. de fèves à 12 fr. 75 l'un; 55 hect. de châtaignes à 7 fr. 50 l'hect.

300 quintaux de prunés approvisionnaient le marché. Les 65 se vendaient de 24 à 26 fr. les 50 kilos; les 75, de 18 à 20 fr.; les 85, de 15 à 19 fr.; les 95, de 14 à 15 fr., et les 105, 13 fr.

Les propriétaires sont fortement invités à porter leur marchandise au marché c'est le seul moyen d'attirer les marchands en gros.

Prayssac

Conférence publique. — Les membres honoraires et les membres actifs du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi prochain, 22 courant, à huit heures du soir, dans la grande salle de la mairie.

Une conférence publique sera faite par M. Gipoulou, directeur du cours complémentaire.

Les jeunes gens prayssacois, qui n'auraient pas encore donné leur adhésion pour faire partie du Cercle de la Jeunesse sont invités à cette réunion.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Postes et Télégraphes. — Notre compatriote M. François Bennet, libéré du service militaire, est nommé commis des Postes et Télégraphes à Tours.

Assistance judiciaire. — Le bureau de l'assistance judiciaire de l'arrondissement de Figeac est ainsi composé pour l'année 1904-1905 : président, M. Loubet, avoué; membres, MM. Pérès et Bécays, avocats; Coussieu, ancien notaire, et Caussanel, receveur de l'enregistrement.

Arrestation. — Mardi ont été conduits devant M. le Procureur de la République deux repris de justice dangereux, les nommés Antoine Aymeric, âgé de trente-et-un ans, colporteur, né à Aubin (Aveyron), et Auguste Ricard, âgé de trente-et-un ans, de Cransac (Aveyron), qui, à Lacapelle-Marival, ont saccagé l'herberge Cayrol, brisant les glaces, démolissant les cloisons. Dans leur fureur, ils sont allés jusqu'à vouloir couper le cou avec une faux à une personne qui passait sous les murs du couvent.

Ces deux intéressants personnages, après avoir comparu devant M. le pro-

curateur de la République, ont été mis en prison. Ce sont des récidivistes incorrigibles, qui ont eu à maintes reprises des démêlés avec la justice.

Puybrun

A la suite de la lettre que nous a adressée M. Vital, maire de Puybrun, nous nous sommes livrés à une enquête sur les faits que nous avons précédemment rapportés.

Il en résulte que notre correspondant avait parfaitement raison. Nous l'établirons dimanche, en dépit du rapport que M. Vital a cru devoir envoyer à la sous-préfecture de Figeac. Le maire de Puybrun verra, qu'au dessus de sa volonté, il y a la loi.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Le Gouffre de Saint-Sol. — On a beaucoup parlé l'année dernière du gouffre de Saint-Sol, auquel l'on accolait le nom de Belcastel, nous ne savons trop pourquoi, puisqu'il n'appartient en rien au château de ce nom.

Les propriétaires sont tous de la section du Bouguayrou, commune de Lacave. Les travaux d'aménagement qui avaient été suspendus pour quelques jours viennent d'être repris.

L'interruption de ce travail était due au manque d'air dans le tunnel en construction qui doit conduire au gouffre. Grâce aux ventilateurs que l'on vient d'installer, pareil fait ne se représentera pas.

Ce tunnel doit avoir 670 mètres de long. Actuellement, ce travail est fait sur une longueur de 200 mètres; il reste donc à creuser 470 mètres.

Deux équipes d'ouvriers se remplacent successivement nuit et jour, creusant environ 2 mètres toutes les 24 heures. Ce qui nous porte à dire, à condition que rien ne vienne interrompre les travaux, que le tunnel sera terminé dans quatre ou cinq mois.

Le gouffre de Saint-Sol, de l'avis de tous ceux qui l'ont visité, est d'une grande beauté. Il se distingue surtout par ses stalactites, ses stalagmites et ses vastes salles ornées à profusion de stalactites, de pendeloques, de colonnes de toutes formes et de toutes dimensions.

M. Viré espère livrer cette curiosité naturelle au public, vers la fin de l'été prochain.

Marchés aux Prunes

Lauzerte (Tarn-et-Garonne), 18 octobre. — Voici les cours pratiqués : Les 60/64, de 24 à 26 fr.; les 70/74, de 17 à 20 fr.; les 80/84, de 15 à 16 fr.; les 100/104, de 10 à 12 fr.; communes, de 6 à 7 fr.; le tout les 50 kilos.

Cancon (Lot-et-Garonne), 18 octobre. — Apport : 800 quintaux environ vendus de 3 à 4 fr. par quintal en plus du marché précédent. Cours pratiqués : Les 30/4, de 85 à 100 fr.; 40/4, de 63 à 65 fr.; 50/4, de 37 à 40 fr.; 60/4, de 25 à 28 fr.; 70/4, de 22 à 24 fr.; 80/4, de 19 à 21 fr.; 90/4, de 15 à 17 fr.; 100/4, de 13 à 14 fr.; 110/4, de 10 à 13 fr.; 120/4, de 7 à 9 fr.; le tout les 50 kilos.

Miramont (Lot-et-Garonne), 18 octobre. — Apport 2.000 quintaux vendus aux prix suivants : Les 50/4, de 35 à 45 fr.; 60/4, de 25 à 30 fr.; 70/4, de 20 à 24 fr.; 80/4, de 18 à 20 fr.; 90/4, de 13 à 16 fr.; 100/4, de 10 à 12 fr.; 110/4, de 8 à 10 fr.; 120/4, de 6 à 8 fr.; fretin, de 4 à 6 fr.; le tout les 50 kilos.

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 19 octobre. — Apport, de 1.500 à 1.800 quintaux. Cours pratiqués : Les 36/8 fruits, de 80 à 90 francs; 40/4, de 60 à 70 francs; 50/4, de 35 à 38 francs; 60/4, de 26 à 27 francs; 70/4, de 20 à 22 fr.; 80/4, de 18 à 19 francs; 90/4, de 14 à 15 francs; 100/4, de 12 à 13 francs; 110/4, de 11 à 12 fr.; 120/4, de 8 à 10 francs, le tout les 50 kilos.

Castillonnes (Lot-et-Garonne), 19 octobre. — Apport 1.000 quintaux environ seulement. Par contre, beaucoup d'ache-

teurs; aussi, les prix ont subi une hausse de 3 à 4 francs par quintal sur le fruit courant. Le gros fruit, recherché au début, se maintient avec tendance à diminution. Voici les cours pratiqués : de 40/45 fruit au demi-kilo, 60 francs; de 55/60, de 36 à 38 francs; de 60/65, de 25 à 27 francs; de 70/75, de 21 à 22 francs; de 80/85, de 17 à 18 francs; de 90/95, de 14 à 15 francs; de 100/105, de 12 à 13 francs; de 110/115, de 9 à 10 francs; fretin de 3 à 6 francs; le tout les 50 kilos, tout rapidement vendu.

Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), 18 octobre. — Voici les cours pratiqués : Les 40/4, de 48 à 53 francs; 50/4, de 35 à 38 francs; 60/4, de 25 à 28 francs; 70/4, de 20 à 22 francs; 80/4, de 15 à 17 fr.; 90/4, de 12 à 13 francs; 100/4, de 10 à 11 francs; le tout les 50 kilos.

Bibliographie

LES

ALMANACHS POUR 1905

C'est un événement populaire que l'apparition symptomatique des almanachs, au moment où commencent les longues veillées où le déclin mélancolique de toutes choses nous avertit de la brièveté du temps et de la fragilité des espérances humaines.

Notre jeunesse est entrée au fond du vieux calendrier. Des beaux jours qu'il a connus, Qu'un souvenir pourra nous rendre La clef des paradis perdus.

Pour la majorité des lecteurs français, l'almanach est un ami attendu qui leur ouvre les horizons enchantés de l'avenir; un conseiller peu sévère aussi qui les distrait en les amusant. Il est à lui seul la bibliothèque de maint foyer, et il faut reconnaître qu'il s'efforce modestement d'être de plus en plus le bréviaire des simples, l'encyclopédie de la famille, l'honnête roman des existences bien remplies. C'est du moins, dans ce cadre pratique que se placent les publications de la maison Plon. Par la variété et l'heureux choix de leur rédaction, elles s'adaptent merveilleusement à tous les âges, à toutes les conditions sociales.

Quel temps fera-t-il ? Question toujours actuelle, qui se répète tous les jours d'un bout de la France à l'autre. La réponse se trouve dans l'Annuaire et dans les Almanachs Mathieu de la Drôme, qui s'adressent spécialement aux agriculteurs, aux marins, aux économistes, sans rebouter aucune curiosité.

L'Almanach-manuel de la bonne cuisine et de la Maitresse de maison flatte l'ambition de toutes les ménagères qui est de faire de bons plats à peu de frais.

L'Almanach du Savoir-Vivre ne ment pas à son titre alléchant; celui des Dames et des Demoiselles est un code d'élégance féminine à la portée des moindres bourgeoises; d'historiettes et de récits pittoresques l'Almanach de la Mère Gigogne continue à être la joie des enfants; l'Almanach de France et du Musée des familles vise principalement à un rôle d'éducation sans prétention; l'Almanach scientifique est la science en action; celui du Parfait Vigneron mérite d'intéresser, en outre, le liquoriste, le fabricant de cidre, le jardinier, le simple cultivateur.

Citons encore : le Parisien, l'Astroglogue, l'Illustré des Jeunes Mères, l'Almanach national de la France, recueils patriotiques, moraux, anecdotiques; l'Almanach des Célébrités, consacré à l'actualité biographique; l'Almanach prophétique, qui peut faire de l'importation qu'un sorcier; l'Almanach des Parisiennes, joliment illustré, tout à fait dans le train; le Lunatique le Comique, le Pour rire, le Charivari, répertoires courants de la gaieté française; le Mathieu Lœnsberg enfin, le doyen des almanachs, qui, sous sa rude et légendaire enveloppe renferme tant de leçons d'un praticisme éprouvé.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1664^e livraison (22 Octobre 1904).

Les Cadets de Gascogne, par H. de Gorsse et J. Jaquin. — Mérites obscurs, par Léon d'Arvean. — Excursions de vacances : Une croisière dans la Méditerranée, par Louis Rousselot. — Les Orchidées, par H. Heinecke.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Villière, Paris. Sommaire du 20 octobre 1904.

La Fillette du dompteur, Talloires. — Le chatiment des petits Japonais, F. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Un sifflet éolien. Emploi original de la fillette. La collégienne américaine. La conquête de l'air, G. T. — Jacques Rollier. Histoire d'un Robinson français. (Illustrations d'Holwinsky) (suite), G. de Wailly. — Le « Globe Trotter » à la Côte d'Ivoire, G. François. — Un drame en Chine, Henri Renou. — Vers l'océan de Minicoy. Récit d'aventures vécues. (Illustrations de Tofani) (suite), C^e Prestetich de Tolna. — Vers la Liberté ! (suite), E. Istivie. — C^e riosités naturelles : Noyer phénomène. — Les Voyages de nos lecteurs : La villa des suicidés. Un arbre vraiment bizarre. — Les Carrières coloniales : Gouvernement général de l'Algérie (suite), G. F. — Nos concours : Concours N° 145 (Le chemin du vagabond. Soixante prix. — Résultats du Concours N° 140 (Le chemin de fer inutile) Lauréats, M. Sphinx.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 20 Octobre 1904.

Chronique. — Edouard Gachot : Mésion Mo assis. — Baronne Staffe : Entre mère et fille (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Capitaine Danri : La guerre fatale (suite). — Achille Molandri : Bistouri (suite). — Louis Jacollot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr. Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr. On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1639, du 22 Octobre 1904.

Les Esyies, par le Dr L. Laly. — Le poids d'une étoile, par Em. Touchet. — Une voiture automobile sur le Métropolitain, par Lucien Fournier. — Une usine électrique aux chutes du Zambèze, par D. B. — Les Indiens du nord-ouest Amérique, par T. Obalski. — Les grenades à main, par Jean Vézy. — Les engrais de poissons, par Pierre de Mériel. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 17 octobre 1904, par Ch. de Villedeuil. — Un appareil à essayer les huiles, par Henry Bougeois.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Bulletin Financier

Sauf nos rentes qui restent plutôt hésitantes la mise à l'ordre du jour du projet de l'impôt sur le revenu ne paraît pas étrangère à la réserve observée par la spéculation.

Les autres fonds d'Etats, notamment les Russes sont la plupart en progrès. Notre 3% finit à 97,9; l'amortissable à 97,87.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 609, le Crédit Foncier à 733; le Crédit Lyonnais à 1140; la Société Générale, 625,50

Nos chemins sont en hausse; le Lyon à 1370; le Midi à 1170, le Nord à 1762 et l'Orléans à 1465.

Le Suez passe de 4423 à 4430. L'Extérieure reprend à 87,05; l'Italien à 103,95, le Portugais à 63,95. Le Russe consolidé s'élève à 92,80 et le 3% 1891 à 76,15.

Le Turc est demandé à 86,25; la Banque Ottomane 595. Les bons décennaux 4-1/2% que la Société de Travaux Dyle et Bacalan émet le 25 Octobre, par l'intermédiaire du Crédit industriel à Paris, constituant un placement de 4 5/8%, avec une prime de 15 francs au remboursement. Les courts délais de remboursement assurent à ce titre la stabilité des cours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint 1^{er} Novembre 1904 Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 23 Octobre au jeudi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 4 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERMES

Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes entries for 0/0, 3/0, 3/0 amor, Banque de France, etc.

MINES D'OR

Table with 2 columns: Mine Name, Price. Includes Rand Mines, Chartered, East Rand.

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 25 à 23 50; nov. 23 50 à 23 75; nov.-déc. 23 75 à 24 »; 4 de nov. 24 » à » »; 4 prem. 24 50 à 24 75. Cir.: 7,250. Liq.: » ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 » à » »; nov. 31 » à » »; nov.-déc. 31 25 à 31 50; 4 de nov. 31 50 à » »; 4 prem. 32 » à 32 25. Cir.: 150. Liq.: » ».

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR Henri AUGU

Le baiser de la haine

La jeune fille voulut encore protester. — Cette aimable modestie, continua la mère de Richard, en empêchant par un geste Clariss de parler, cette délicate pudeur, mon enfant, ne fait qu'ajouter à vos attraits.

« Oui, je comprends maintenant l'enthousiasme de mon fils, et si toutes vos compagnes d'outre mer vous ressemblent, en vérité l'Amérique peut s'enorgueillir à juste titre. Comme cette dernière flatterie s'adressait autant à d'autres qu'à elle, miss Clariss se sentit moins de confusion, et le trouble disparaissant, l'esprit lui revint.

Interrompant l'excellente dame, la reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

jeune fille acheva la phrase élogieuse en des termes qui la renvoyaient à son auteur.

— De recevoir d'une française, dit-elle vivement, des compliments si flatteurs !

« Je suis sûre, madame, poursuivait-elle avec enjouement, qu'un juge qui verrait votre portrait de jeune fille n'hésiterait pas à accorder la palme à la France.

— De l'esprit, de la répartie ! s'écria émerveillée la mère de Richard. Mais c'est parfait !

Elle prit la main de la jeune fille et la pressant doucement :

— Tenez, dit-elle en donnant à sa voix encore plus de douceur et à son regard plus de bonté; tenez, ma chère Clariss, — car j'ai lu et relu cent fois votre nom dans les lettres que m'écrivait Richard, je me sens toute gagnée par vous... Mon Dieu, oui !

— Madame ! fit encore Clariss.

— Oh ! je vous aime déjà comme une mère. Laissez-moi vous embrasser.

Et, joignant à ce cri, qui paraissait le cri du cœur, l'action à laquelle elle ne semblait pouvoir résister, la bonne dame la baisa tendrement au front.

Mais presque aussitôt, la haine éclatant dans son regard, elle murmura, en détournant brusquement la tête : — Une caresse... à elle ! Oh ! Miss Clariss, de son côté eut comme

un éblouissement. — Qu'ai-je donc ? pensa-t-elle. Ce baiser a produit sur moi un singulier effet.

Déjà pourtant, la vieille dame s'était remise.

— Et maintenant, machère, reprit-elle, en affectant un de ces tons charmants de bonhomie et d'intimité dont savent si bien se servir les vieillards quand ils veulent provoquer la confiance des jeunes gens; maintenant, ma chère, si vous le voulez bien, causons ensemble comme deux bonnes amies.

— Mais je veux bien, moi, balbutia Clariss à moitié gagnée, mais espérant toutefois, sans trop savoir comment elle y arriverait, pouvoir décliner l'honneur de la main de Richard, tout en ne froissant pas trop cette excellente dame.

Elle comptait dans tous les cas, remettre à plus tard une réponse catégorique.

— Savez-vous bien, reprit la bonne dame, que Richard ne parlait que de vous dans toutes ses lettres ?

— Nous sommes ses hôtes, madame, et... — Oui, il m'a tout raconté, ma chère belle... — En quels termes m'entretenait-il de votre père, de sa loyale conduite, des périls qu'il a courus, de la grandeur de son caractère.

— Oh ! madame... — Qu'il se tuera, si vous ne consentez à vous unir à lui !

— Et il le ferait, j'en suis sûre ! Je le connais.

— Pourtant si... balbutia Clariss, si mon cœur.

— Il se tuera, vous dis-je ! répéta avec force la fausse vieille.

« C'est pour cela que, malgré mon âge, je suis accourue, toute inquiète, du fond de ma province.

— Pauvre dame ! pensa la jeune fille prise d'un sentiment de compassion.

Puis devenant de plus en plus persuasive et pressante, celle qui se disait la mère de Richard continua :

— Clariss, ma chère enfant, consentez à ce mariage.

« Vous serez heureuse, je vous le promets. — Mon Richard, voyez-vous, est un digne et noble cœur.

« Vous hésitez ?... Mais songez donc que votre refus me frapperait du même coup.

— Oh ! madame... — Qu'il se tuera, si vous ne consentez à vous unir à lui !

« Et il le ferait, j'en suis sûre ! Je le connais.

— Pourtant si... balbutia Clariss, si mon cœur.

— Il se tuera, vous dis-je ! répéta avec force la fausse vieille.

« C'est pour cela que, malgré mon âge, je suis accourue, toute inquiète, du fond de ma province.

</

L'ÉDUCATEUR
Revue d'éducation laïque
et sociale
PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE
de
La Ligue Française de l'Enseignement
Pour recevoir un numéro spéci-
men, il suffit d'envoyer sa carte à
l'administrateur de l'Éducateur, 1,
rue des Capucins, à Cahors.

Usages Locaux
EN VIGUEUR
DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT
En vente à l'imprimerie du *Jour-
nal du Lot*, 1 rue des Capucins, à
Cahors.
Prix : 1 fr. — Franco par la poste
1 fr. 25

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
DES INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos									
17	5 (1)	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	1126	1136	40	(n. a.)						
EXPRESS. EXPRESS. EXPRESS. DIRECT. OMNIBUS					EXPRESS. EXPRESS. OMNIBUS. DIRECT. EXPRESS. OMNIBUS. OMNIBUS					EXPRESS. EXPRESS. OMNIBUS. DIRECT. EXPRESS. OMNIBUS. OMNIBUS									
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.				
PARIS (Aust.)... départ...	3 34	10 31 m.	9 12 s.	11 14 s.	1 49	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	6 5 m.	CAHORS. — dép....	6 54	7 28 s.	18 40 s.	7 14		
LIMOGES... arrivée...	2 1	4 38	3 11	9 2	TOULOUSE... d.	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 20	Mercuès.....	6 10 s.	7 20 s.	1 3 s.	7 14		
BRIVE... départ...	3 34	4 46	3 20	9 20	MONTAUBAN d.	—	—	—	—	—	11 33	8 1	Douelle (Arrêt)....	6 23	—	1 7	7 18		
Gignac-Cressensac... arrivée...	6 35	6 33 s.	4 52	12 27	CAUSSADE.....	—	4 1	5 20	8 11	—	12 13 s.	8 46	Parnac.....	6 30	8 9	1 14	7 26		
SOULLAC... départ...	6 45	7 1	4 50	—	LALBENQUE.....	—	—	6 9	8 52	—	12 22	8 46	Luzoch.....	6 36	8 20	1 20	7 32		
CAZOUËLS... arrivée...	7 20	—	—	1 12	CIEURAC.....	—	—	6 19	9 1	—	12 34	9 4	Castelfranc.....	6 49	8 46	1 22	7 46		
Lamothe-Fénelon... départ...	7 40	7 39	5 35	2 7	SEPT-POINTE... d.	—	—	6 33	9 13	—	12 42	9 29	Prayssac (Arrêt)....	6 52	—	1 25	7 49		
GOURDON... arrivée...	7 45	7 40	5 37	2 10	CAHORS... { arr. d. 2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	—	9 29	Puy-l'Évêque.....	7 1	9 41	1 43	8 1		
Saint-Clair... départ...	8 9	—	—	2 17	CAHORS... { dép. d. 2 49	4 49	6 52	—	10 36	5 57 m.	—	9 41	Duravel.....	7 8	9 35	1 50	8 8		
Dégagnac... arrivée...	8 19	—	—	2 18	ESPÈRE.....	—	7 5	—	—	6 11	—	9 41	Soturac-Touzac.....	7 16	9 37	1 58	8 16		
THÉDIRAC-PEYRILLES... départ...	8 31	8 8	6 2	2 34	ST-DENIS-CATUS... d.	—	7 10	—	—	6 25	—	9 41	Fumel.....	7 25	10 2	2 7	8 27		
NOZAC.....	8 31	—	—	3 27	THÉDIRAC-PEYRILLES... d.	—	7 10	—	—	6 41	—	—	LIBOS.....	7 31	10 9	2 19	8 33		
GOURDON.....	8 31	—	—	3 27	DÉGAGNAC.....	—	7 10	—	—	6 50	—	—	PARIS.....	11 16 s.	—	4 14 s.	8 23 s.		
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 35	SAINT-CLAIR.....	—	7 10	—	—	6 59	—	—							
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 16	GOURDON.....	—	5 31	8 7	11 19	7 17	—	—							
THÉDIRAC-PEYRILLES... arrivée...	9 2	—	—	3 16	NOZAC.....	—	8 16	—	—	7 26	—	—							
ST-DENIS-CATUS... départ...	9 13	—	—	3 27	LAMOthe-FÉNELON... d.	—	8 25	—	—	7 36	—	—							
ESPÈRE.....	9 22	—	—	3 33	CAZOUËLS... { a. d.	—	8 37	—	—	7 48	—	—							
CAHORS... arrivée...	9 32	8 47	6 38	3 47	SOULLAC... { d. 2 47	5 52	8 40	—	11 43	7 58	—	—							
SEPT-POINTE... départ...	9 41	8 53	6 43	4 5	SOULLAC... { a. d. 3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	—							
CAUSSADE.....	10 5	—	—	4 16	GIGNAC-CRESSENSAC... d.	—	9 21	—	—	8 37	—	—							
LALBENQUE.....	10 12	—	—	4 40	BRIVE... { a. d. 4 24	6 33	9 56	—	12 21 m.	9 11	—	—							
CAUSSADE.....	10 45	9 35	7 20	4 40	BRIVE... { d. 4 28	7	—	—	12 28	—	—	—							
MONTAUBAN... arrivée...	11 19	10 2	7 46	5 15	PARIS (A.) arr. d.	11 51 m.	4 7 m.	—	—	8 34	—	—							
TOULOUSE... arrivée...	12 13	10 49 s.	8 38	7 51															

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Aust.)... départ...	8 30 s.	11 14	10 31 m.
ST-DENIS-PRÈS-MARTEL... d.	5 46 s.	1 52	7 37 s.
VAYRAE... d.	5 54 s.	2 1	7 45 s.
BÉTAILLE... (arrêt)...	5 58	2 5	7 49
PEYBRUN... d.	6 6	2 13	7 57
BRETENOUX-BIARS... d.	6 18	2 23	8 7
PORT-DE-GAGNAC... d.	6 25	2 30	8 14
LAVAL-DE-CÈRE... d.	6 35	2 38	8 22
LAMATIVIE... d.	6 55	2 58	8 42
SIRAN... (arrêt)...	7 11	3 14	8 58
LA ROQUEBROU... d.	7 26	3 30	9 13
AURILLAC... arrivée...	8 9	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC... départ...	4 32 s.	9 27 s.	3 9 s.
LA ROQUEBROU... d.	5 14	10 7 s.	3 52 s.
SIRAN... (arrêt)...	5 57	10 20	4 5
LAMATIVIE... d.	5 44	10 37	4 22
LAVAL-DE-CÈRE... d.	6 2	10 55	4 40
PORT-DE-GAGNAC... d.	6 10	11 3	4 48
BRETENOUX-BIARS... d.	6 18	11 15	4 58
PEYBRUN... d.	6 30	11 24	5 7
BÉTAILLE... (arrêt)...	6 36	11 30	5 13
VAYRAE... d.	6 41	11 36	5 20
ST-DENIS-PRÈS-MARTEL... d.	6 48	11 43	5 27
PARIS (Aust.)... arrivée...	8 42	11 16 s.	4 14 m.

De Sarlat à Gourdon

SARLAT... d.	9 9	1 29	8 31 s.
CARSAO... d.	9 11	1 44	8 42 s.
GROLEJAC... d.	9 19	1 54	8 50
ST-CIRQ-MADELON... d.	9 24	2 1	8 55
PAYRIGNAC (arr.)... d.	9 31	—	9 1
GOURDON... d.	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON... d.	7 35	11 38	4 50 s.
PAYRIGNAC (arr.)... d.	7 44	11 47	—
ST-CIRQ-MADELON... d.	7 51	11 54	5 6
GROLEJAC... d.	7 56	11 59	5 14
CARSAO... d.	8 6	12 13	5 28
SARLAT... d.	8 17	12 24	5 42

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson... d.	6 35	11 1	3 30	7 30	
SARLAT... d.	7 33	12	4 40	8 43	
CAZOUËLS... d.	7 41	12 40	5 24	9 25	
SOULLAC... d.	8 1	10 30	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon... d.	8 15	11 3	1 8	6 17	
BALADOU... Arrêt	8 19	—	1 12	6 21	
MARTEL... d.	8 26	11 33	1 20	6 29	
ST-DENIS-P.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	

St-Denis-près-Martel au Buisson

ST-DENIS-P.-M. d.	6 56	12 15	7 47 s.		
MARTEL... d.	7 10	—	12 29	8 1	
BALADOU... Arrêt	7 16	—	12 35	8 7	
Le Pigeon... d.	7 21	—	12 40	8 12	
SOULLAC... d.	7 31	9 9	1 10	8 45	
CAZOUËLS... d.	6 13	9 18	1 21	8 55	
SARLAT... d.	6 53	5 35	10	2 23	9 40
Le Buisson... arr.	—	—	—	3 21	

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE... d.	4 55	6 52	12 46	4 1	8 49 s.
CAPDENAC... d.	9 55	10 20	4 1	8 49 s.	6 25
FIGEAC... d.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35
Le Pournel... d.	11 45	—	—	9 53	8 22
Assier... d.	12 15	11 10	4 45	10 7	8 35
Gramat... d.	12 55	11 29	5 6	10 29	3 54
Rocamadour (1)... d.	1 26	11 40	5 16	10 41	9 24
Montvalent... d.	1 57	—	5 31	10 58	4 30
St-Denis-près-Martel... d.	2 12	12 1	5 41	11 8	4 45
St-Denis-près-Martel... d.	2 26	12 3	5 48	11 12	4 51
Quatre-Routes... d.	2 46	12 12	5 57	11 21	5 22
Turonne... d.	3 12	—	6 6	11 30	5 40
BRIVE... ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29
PARIS (Aust.) ar.	—	—	11 16	4 14	8 23

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

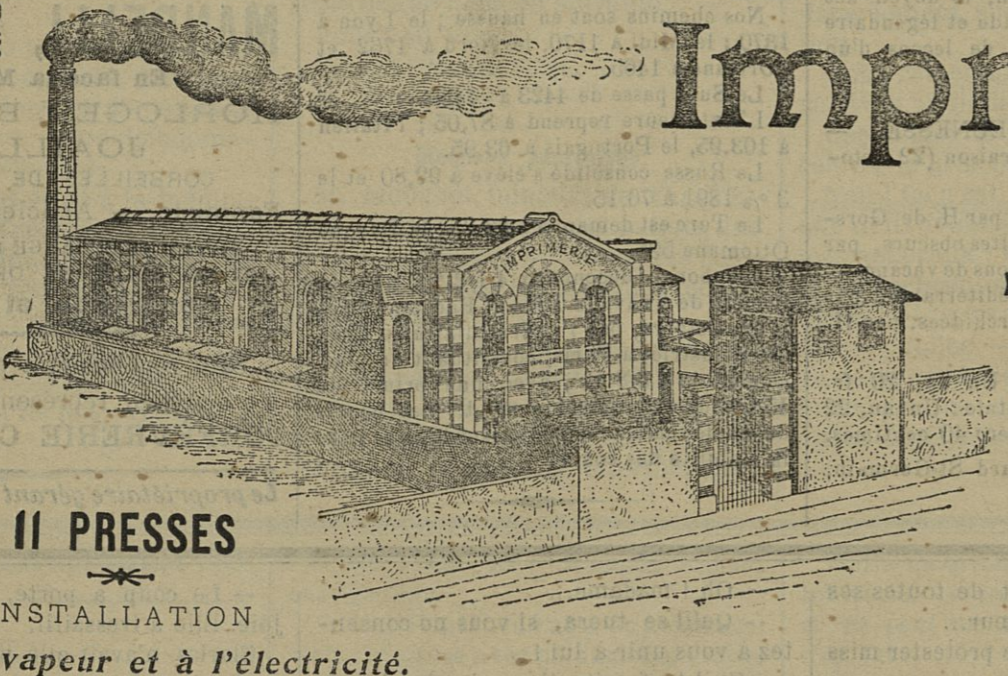
PARIS (Aust.)... d.	10 31 m.	9 12 s.	8 36 s.	—	11 14
BRIVE... d.	6 43 s.	8 1	4 39 s.	—	12 53 s.
Turonne... d.	7 8	8 26	5 8	—	1 18
Quatre-Routes... d.	7 16	8 37	5 8	—	1 28
St-Denis-près-Martel... d.	7 24	8 45	5 10	—	1 36
St-Denis-près-Martel... d.	7 27	8 51	5 22	—	1 42
Montvalent... d.	7 39	9 4	—	—	1 50
Rocamadour (1)... d.	7 57	9 25	5 48	—	2 15
Gramat... d.	8 9	9 41	6	—	2 30
Assier... d.	8 28	10 2	6 20	—	2 51
Le Pournel... d.	8 37	10 12	—	—	3 1
FIGEAC... d.	8 59	10 33	6 45	5 13 s.	3 21
CAPDENAC... d.	9 6	10 47	6 56	5 26 s.	3 35
TOULOUSE... d.	12 23	3 52 s.	10 14	—	4 2

De Cahors à Capdenac

CAHORS... d.	7 11	1 27 s.	6 47 s.
Cabessut... d.	7 20	1 36	6 56
Arcambal... d.	7 31	1 47	7 5
Vers... d.	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry... d.	7 49	2 4	7 21
Conduché... d.	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq... d.	8 9	2 24	7 38
St-Martin-Labouval... d.	8 21	2 33	7 45
Calviac... d.	8 29	2 41	7 51
Cajarc... d.	8 43	2 55	8 2
Montbrun... d.	8 54	3 6	8 11
Toirac... d.	9 4	3 16	8 19
Lamadoleine... d.	9 17	3 29	8 30
CAPDENAC... ar.	9 29	3 41	8 41
PARIS (Aust.)... d.	11 16	4 14	8 23

De Capdenac à Cahors

PARIS (Aust.)... d.	8 36	9 12 s.	11 14 s.
CAPDENAC... d.	7 23 s.	11 9 s.	5 39 s.
Lamadoleine... d.	7 34 s.	11 21 s.	5 51 s.
Toirac... d.	7 44	11 33	6 3
Montbrun... d.	7 52	11 42	6 12
Cajarc... d.	8 2	11 55	6 24
Calviac... d.	8 12	12 6	6 35
St-Martin-Labouval... d.	8 20	12 14 s.	6 44
Saint-Cirq... d.	8 28	12 23	6 53
Conduché... d.	8 34	12 30	7
Saint-Géry... d.	8 43	12 45	7 20
Vers... d.	8 53	12 51	7 26
Arcambal... d.	9 1	—	7 35
Cabessut... d.	9 11	1 11	7 46
CAHORS... ar.	9 19 m.	1 19	7 54



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Négentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère